

GROUPE BELLEMARE

Comité de vigilance Sable des Forges

DEUXIÈME RENCONTRE DU COMITÉ DE VIGILANCE 2023

COMPTE RENDU

LE 15 MARS 2023

Participants

Denis Beaucage, représentant-citoyen suppléant

Yannick Daviault, représentant-citoyen

Auriane Schiewe, représentante d'un groupe environnemental, Environnement Mauricie

Serge Bellemare, président, Groupe Bellemare

Robert Pilotte, responsable des affaires publiques et communication, représentant-entreprise, Groupe Bellemare

Alexandra Ducharme, directrice des opérations, Bellemare Abrasifs & Minéraux

Pierre-Alexandre Grenier, directeur des opérations, Bellemare Environnement

Colette Schwartz, consultante

Absent

Dominique Thibeault, représentant de la ville de Trois-Rivières

Représentant groupe ou organisme local susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement de construction, de rénovation et de démolition construction (CRD) et le secteur manufacturier (Abrasifs)

Compte rendu

1. Ouverture de la réunion

M. Pilotte souhaite la bienvenue aux membres. Mme Schwartz anime la rencontre avec M. Pilotte. M. Pilotte informe le comité de la réception d'un courriel de Mme Duval. Toutes les questions provenant des citoyens seront traitées dans le point Varia.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Schwartz fait la lecture de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Suivi des activités depuis la dernière rencontre
4. Dossier du jour : Résumé du plan d'action réalisé en collaboration avec le MELCCFP et le ministère de la Santé publique
5. Discussion sur le choix du dernier membre représentant d'un groupe local ou régional

- susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement.
6. Règles de conduite du comité
 7. Désignation d'un président et secrétaire
 8. Présentation des outils de communication
 9. Varia
 - Réponse aux courriels
 10. Prochaine rencontre : proposition de dossier à présenter
 11. Date et heure de la prochaine rencontre
 12. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour qui est adopté à l'unanimité après l'ajout dans Varia.

3. Suivi des activités depuis la dernière rencontre

3.1 Compte rendu

Un membre s'inquiète que le compte rendu ait été envoyé aux membres sans processus d'adoption. Une résidente a souhaité qu'au point 3 le sous-titre « Nuisances occasionnelles et craintes » soit remplacé par « Nuisances et craintes » ce qui sera fait.

La secrétaire précise que le compte rendu n'a pas été adopté par les membres et ce n'est pas à ce titre qu'il leur a été envoyé aux résidents limitrophes. Toutefois, dorénavant, il sera envoyé rapidement aux membres après la rencontre. Les commentaires ou demandes de modifications seront envoyés au représentant « entreprise » pour révision. Ce n'est qu'après l'intégration des commentaires qu'il sera considéré comme adopté.

3.2 Commentaires provenant des résidents

Depuis la dernière rencontre, des résidents ont transmis des commentaires à l'entreprise. Ces commentaires expriment leurs préoccupations, notamment l'importance de réduire les nuisances des activités industrielles et de protéger le milieu naturel en général comprenant les animaux, les végétaux, et l'eau souterraine.

La plupart des commentaires des citoyens seront traités dans la présentation d'Alexandra Ducharme.

4. Dossier du jour : Plan d'action réalisé en collaboration avec le MELCCFP et le ministère de la Santé publique

Le plan d'action a été présenté en fonction des principales préoccupations et craintes exprimées par les membres du comité et les résidents limitrophes du site soit : odeurs, poussières, fumée, bruit, autre. Soulignons que ce plan d'action a été préparé et présenté à la santé publique et au **MELCCFP** et commenté par ceux-ci à la suite d'une démarche qui s'est amorcée il y a plusieurs mois.

4.1 Odeurs

Constats

Les odeurs de H₂S proviennent de la décomposition du gypse. Elles sont perçues quand il y a une fissure dans le recouvrement ou quand la matière n'a pas encore été recouverte. Le temps de décomposition du gypse est de 3 à 5 ans. Nous avons adopté des mesures qui

permettront d'obtenir plus de données dans les mois à venir.

Mesures prises et à venir

- Antérieurement, le recouvrement se faisait tous les mois, maintenant l'entreprise procède à un recouvrement hebdomadaire.
- Un échantillonneur de H₂S sera installé pour mesurer la variation des émissions d'odeurs. Des mesures seront donc prises en temps réel dès le mois de mai 2023, ce qui permettra de mettre en place certaines mesures pour une meilleure gestion.
- Le choix des équipements a été préparé par l'entreprise et approuvé par le MELCCFP.
- L'entreprise est à choisir le site où sera installé ce lecteur, possiblement sur la propriété d'un voisin. Certaines conditions s'appliquent : être accessible en tout temps et assurer le branchement au réseau électrique. Tous les coûts seront assumés par le Groupe.
- Le ministère aura accès aux résultats d'échantillonnage.
- L'entreprise procédera également à une évaluation des odeurs. Le mandat a été accordé à un spécialiste en la matière.
- Le site sera fermé en 2024, donc complètement recouvert ce qui devrait éliminer l'émission d'odeurs de H₂S, à l'exception de fissures qui pourraient se produire et qui seront réparées très rapidement

4.2 Fumées

Constats

La fumée provient de l'évaporation de l'eau dans les matières lors du séchage. Il est nécessaire de sécher les matières pour les revaloriser. Toutefois, il est important de souligner qu'il ne s'agit pas ici de combustion. Le séchage se fait à 100° C ou à peine plus. En aucun temps une flamme ne vient en contact avec les matières. Les séchoirs sont aussi munis de dépoussiéreurs qui filtrent les fumées avant leur sortie avec une efficacité de 99,97 %. Il se déroule en semaine et dure de 5 à 6 heures.

Mesures prises et à venir

- En mars 2023, l'entreprise procédera à une analyse des fumées provenant des deux cheminées, comprenant une modélisation de la dispersion. Le rapport devrait être terminé en avril. On connaîtra alors la nature exacte de ces fumées. Il sera aussi vérifié si ces fumées contiennent des particules de verre.

4.3 Poussières

Constats

L'entreprise ne gère ni n'accepte aucun produit dangereux sur le site. Les produits traités sont inertes et inactifs. Donc, la possibilité que les poussières émises soient dangereuses est presque nulle. Les poussières proviennent principalement des dalles et des routes. Le Groupe est tenu de respecter les directives du ministère qui exige qu'il n'y ait pas d'émission à plus de 2 m de la source. Nous soulignons que toutes les normes inscrites aux FDS sont respectées.

Mesures prises et à venir

Pour réduire les poussières, l'entreprise procédera, notamment :

- Recouvrement des routes avec du BCR (béton compacté en rouleau) ;
- Achat de nouveaux balais et balayage régulier des routes ;
- Construction de dômes permettant de réduire grandement l'émission de poussières et de bruit lié à l'entreposage et à certaines opérations. Dorénavant, la mise en sac des produits sera faite à l'intérieur.
- L'installation de convoyeurs permettra également de réduire la circulation des chariots élévateurs sur le site ;

- L'optimisation des procédures de travail, l'automatisation de certaines fonctions, le remplacement des tamiseurs et l'ajout de dépoussiéreurs permettront de réduire les émissions de poussières.

4.4 Réduction du bruit

Constats

Une industrie comme celle du Groupe génère un certain niveau de bruit tant par le fonctionnement des équipements que par la circulation de camions et autre matériel roulant. Plusieurs mesures ont déjà été mises en place et d'autres le seront dans les mois qui viennent.

Mesures prises et à venir

- Un mur coupe-son constitué d'andains de terre a déjà été installé près de la limite du terrain. Des arbres seront également plantés sur les andains.
- L'installation de silencieux est envisagée sur les ventilateurs. Ces derniers ont déjà été réorientés pour éviter qu'ils soufflent dans la direction des résidences.
- Les entrepôts constituent un mur coupe-son en soi.
- L'entreprise continuera à disposer ses équipements pour minimiser le bruit. Elle reverra également ses méthodes de travail tant à l'extérieur (dénéigement) qu'à l'intérieur.

4.5 Autres démarches volontaires

- Le ruisseau du Lavoir fait déjà l'objet de surveillance. Un audit a été fait en 2019. Tous les paramètres étaient sous les valeurs limites. Rappelons que cette démarche était volontaire.
- La qualité de l'eau souterraine est également mesurée. L'eau est analysée trois fois par année dans quatre puits d'observation situés sur la propriété. Ce sont des exigences du MELCCFP.

5. Discussion sur le choix du dernier membre

Un membre représentant un organisme local ou régional susceptible d'être affecté par le lieu d'enfouissement doit encore être choisi. Plusieurs propositions ont été faites par les membres, notamment :

- Réseau environnement ;
- Réseau de femmes en environnement ;
- APCHQ-Mauricie (Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec) ;
- Loisir Les vieilles forges
- Maison coup de pouce ;
- Bassin versant Saint-Maurice.

M. Pilote communiquera avec ces organismes pour évaluer la pertinence à devenir membre du comité ainsi que leur intérêt. Une décision sera prise à la prochaine rencontre à la lumière des informations recueillies.

6. Règle de conduite du comité

Une proposition de fonctionnement avait été envoyée aux membres. Celle-ci a été relue et adoptée. Les principaux éléments constitutifs sont les suivants :

- Le principal objectif : partage d'information entre les différents groupes concernés permettant un dialogue entre les parties.
- Mandat : surveillance et suivi, sans toutefois avoir un pouvoir décisionnel.

- Principes de fonctionnement : transparence et approche collaborative.
- Nomination d'un président et d'un secrétaire.
- Assumptions des coûts de fonctionnement du comité par l'entreprise.

7. Désignation d'un président et d'un secrétaire

Des propositions ont été faites pour pourvoir le poste de président. Les membres désignés souhaitent réfléchir avant d'accepter le poste. Mme Schwartz agira à titre de secrétaire pour les prochaines rencontres.

8. Présentation des outils de communication

Un site Internet a été créé à l'adresse suivante : www.cvsdf.info. Le site contiendra toutes les informations concernant le comité : compte rendu de rencontres, activités, etc. Toutefois, les membres soulignent qu'il doit être mieux référencé pour être facile à trouver ce qui n'est pas le cas actuellement.

9. Varia

9.1 Visite de site

- Une porte ouverte sera organisée à l'automne pour permettre à toute la population intéressée de visiter les installations du Groupe Bellemare.
- Par ailleurs, une visite sera organisée pour les membres du comité au cours des prochains jours ou semaines.

9.2 Réponses aux questions et courriels

Les réponses aux principales questions qui n'ont pas été traitées dans la présentation de Mme Ducharme sont présentées ci-dessous :

- Le président du Groupe Bellemare a réitéré son engagement à réduire les nuisances des activités de l'entreprise pour les voisins et sur l'environnement en général. Pour ce qui est de la réduction des espèces d'oiseaux et d'insectes, c'est un phénomène global et inquiétant à l'échelle de la planète. Le Groupe ne peut être tenu responsable de leur réduction ou disparition.
- Quand le site sera fermé, les résidus de construction seront envoyés dans les lieux d'enfouissement technique (LET) aptes à les recevoir.
- Les activités futures de l'entreprise sont difficiles à prévoir. Elles dépendent de l'évolution des marchés et des technologies disponibles dans ce domaine d'activités. Il est à noter qu'actuellement le Groupe Bellemare reçoit environ 200 000 tonnes de matières par année et le ¾ de celles-ci sont traitées pour être recyclées ou réutilisées.
- L'entreprise met beaucoup d'effort et d'argent pour améliorer la gestion des activités sur le site de façon à réduire les nuisances, mais n'envisage pas de modifier les jours et les heures d'exploitation.

10. Dossier de la prochaine rencontre

Les membres n'avaient pas de propositions à faire. Le dossier de la prochaine rencontre dépendra donc des rapports d'analyse disponible à ce moment.

11. Date de la prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 21 juin à 15 h dans les bureaux du Groupe Bellemare.

12. Levée de l'assemblée

Levée de l'assemblée à 17 h 30.